

PROCES VERBAL -CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WINTZENHEIM

SEANCE DU 12 janvier 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2022
3. Budget
4. Fête des aînés
5. Divers

Date de la convocation : 23 décembre 2022

Présents : Serge NICOLE, Geneviève SCHOFF, Daniel LEROY, Dominique SCHAFFHAUSER, Françoise BAUMANN, Corine BUEB, Marie-Jeanne BASSO, M. LIGIBELL Sébastien
Arrivée de Carine NAGL au point 4

Excusés : Guy FRANK, Christel LAFITTE-MAYER, Christine SCHILDER

Absent ; .../...Denise MULLER, Jean-Yves CHASSERY

Procuration : Mme Christel LAFITTE-MAYER a donné procuration à Mme SCHOFF Geneviève
M. Guy FRANK a donné procuration à Daniel LEROY

Présents : 8
Votants : 10

A partir du point N° 4
Présents : 9
Votants : 11

POINT N°1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme Corinne BUEB, conseillère municipale, est élue à l'unanimité des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. présents et représentés, secrétaire de séance.

POINT N°2 – Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2022

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de procéder à l'approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S. vote :
-approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2022 à l'unanimité des votes.

POINT N°3 – budget primitif

Point présenté par M. HAFFNER Dominique

Selon les dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment son article R123-20, l'article L2312-1 du code générale des Collectivités Territoriales, les instructions comptables et le débat d'orientation budgétaire du 1^{er} décembre 2022, il convient de définir le budget primitif dans ces termes.

La présentation du budget primitif (BP) 2023 du CCAS, prend en compte les orientations et les besoins recensés lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du conseil d'administration le 1^{er} décembre 2022, à savoir :

La présentation du budget primitif (BP) 2023 du CCAS, prend en compte les orientations et les besoins recensés lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du conseil d'administration le 1^{er} décembre 2022, à savoir :

- Continuer à entretenir et intensifier le travail en réseau. A ce titre, il est indispensable de maintenir des espaces de rencontre réguliers permettant de se connaître et d'élaborer en commun des axes de travail et des projets,
- Accompagner et soutenir la dynamique d'équipe dans le cadre de la mise en œuvre d'actions collectives et solidaires,
- Réfléchir aux modalités d'accueil et d'accompagnement des publics dans le cadre de la dématérialisation et du maintien de l'accès aux droits afin d'innover et de proposer des alternatives à la « déshumanisation » des services publics,
- Développer le partenariat et le travail en réseau pour le maintien à domicile et pour le lien social,
- Les subventions versées aux différentes associations partenaires restent identiques
- Le maintien de la politique des aides financières notamment avec le versement d'une participation aux frais d'obsèques et le renforcement des aides alimentaires octroyées,
- Le soutien maintenu aux associations œuvrant dans l'aide alimentaire, dans l'aide à la personne,
- La poursuite des actions en faveur des Personnes Agées comme l'aide aux transports

Le BP est un acte prévisionnel qui autorise la CCAS de Wintzenheim à effectuer des opérations de dépenses et de recettes inscrites en son sein pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Présentation synthétique des dépenses et recettes du CCAS

Dépenses de Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général (011)	32 700.00 €	12 500.00 €	Subventions (74)	52 500.00 €	18 500.00 €
Autres charges de gestion courante (65)	20 800.00 €	7 000.00 €	Autres produits de gestion courantes (75)	1 000.00 €	1 000.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	53 500.00 €	19 500.00 €	TOTAL RECETTES	53 500.00 €	19 500.00 €

Dépenses d'Investissement	BP 2022	BP 2023	Recettes d'Investissement	BP 2022	BP 2023
Immobilisations corporelles (21)			040 Opérations d'ordre		
Dépenses d'Investissement	0.00 €	0.00 €	Recettes d'Investissement	0.00 €	0.00 €

I La section de Fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le fonctionnement quotidien du CCAS et regroupe des dépenses et des recettes des différentes actions sociales.

Le budget primitif 2023 sera en baisse de 30 000 € par rapport à celui de 2022. Cela s'explique par le versement d'une subvention du budget principal en baisse de 34 000 € à la vue des excédents reportés du CCAS de

presque 70 000 €. L'action sociale n'a pas vocation à gérer des bénéfices. Ces excédents sont les fruits d'une gestion saine et d'économies de gestion.

La baisse de la subvention en 2023 n'entravera en aucune manière la gestion sociale du CCAS, puisqu'en cas de besoin financier du CCAS, le budget principal peut à tout moment verser une subvention complémentaire.

A. Recettes de fonctionnement

Les recettes du CCAS pour 2023 sont estimés à 19 500 €. Ces recettes sont réparties comme suit :

- la subvention de 14 000 € versée par la ville représente la principale recette du CCAS, elle se décompose :
 - 8 000 €, il s'agit du reversement d'une partie du soutien financier apporté à la commune par une entreprise mécène en vue de soutenir financièrement l'action sociale au bénéfice de toute forme de public, jeunes et moins jeunes, familles et personnes isolées... de la commune de Wintzenheim,
 - 6 000 €, qui représentent 1/3 des encaissements dans le budget principal des concessions des cimetières.
- une subvention de 4 500 € attribuée par Colmar Agglomération dans le cadre de la politique de la Ville, de ses dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, qui correspond à 50% de la subvention de 9 000 € versée par le CCAS à la MANNE
- les recettes prévues par les actions de solidarité à 1 000 €, en lien avec la participation des personnes âgées à la carte de transport.

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, estimées pour 2023 à 19 500 €, se répartissent en plusieurs services :

- les dépenses à caractère général
- les secours d'urgence
- les subventions de fonctionnement aux associations

1) Les dépenses à caractère général

Ce chapitre comprend, les achats (les fournitures de petits équipements, les autres matières et fournitures...), les charges externes (primes d'assurance, documentation générale, fêtes et cérémonies, transports collectifs, frais d'affranchissement...).

Elles sont prévues à 12 500 € en diminution par rapport à 2022 de 20 000 €. Il s'agit de prévisions qui seront réajustées lors du vote du budget supplémentaire.

2) Les dépenses de secours d'urgence

Ces dépenses sont stables à 4 000 €. Depuis la mise en place du partenariat avec la MANNE pour l'attribution de bons alimentaires la dépense baisse.

3) Les aides diverses

Il s'agit notamment de la participation à la carte de bus pour les personnes âgées.

Pour rappel : les subventions seront attribuées lors du vote du Budget supplémentaire 2023.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré

VOTENT : approbation à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget Primitif de l'exercice 2023 équilibré comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	19 500 €
- Recettes de fonctionnement	19 500 €
- Dépenses d'investissement	NEANT

PJ : annexe 1

le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir débattu du budget primitif ci-dessus, à l'unanimité des votes :

-adopte le budget primitif 2023 tel qu'énuméré

-autorise M. Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°5- Fête des aînés

Il convient d'étudier les propositions des différents restaurateurs de la commune et de choisir le menu.

Il convient également d'évoquer les paniers garnis proposés aux personnes âgées malades.

Voici les propositions envoyées par les différents restaurateurs et boulangers/pâtisseries sollicités.

Le traiteur Florentz n'a pas souhaité proposer de menu.

Restaurant Les planches		Restaurant Au Bon Coin		Restaurant à la ville de Colmar	
<u>Menu 1 :</u> -Terrine de poisson/Crudités, -Bouchée à la reine – Spaëtzlés.	12,00€ TTC	<u>Menu 1 :</u> -Terrine aux 3 poissons (Dés de lotte, saumon et mousseline de brochet), avec des carottes, céleri mayonnaise et quartier de citron. -Bouchée à la reine et Spaëtzlés Maison.	14,80 € TTC	<u>Menu 1 :</u> -Terrine de poisson, Carottes céleri, sauce cocktail. -Bouchée à la Reine, Spaëtzlés maison.	14€ Non précisé si T.T.C
<u>Menu 2 :</u> -Lawerwurst au tissu/Pain grillé, -Fleischnacka au brouillon/salade	12,00€ TTC	<u>Menu 2 :</u> -Ballotine de canard aux noisettes avec des crudité (carottes, céleri) -La bouchée à la reine et Spaëtzlés Maison.	13,90€ TTC	<u>Menu 2 :</u> -Terrine de Poisson, Carottes céleri, sauce cocktail. -Suprême de volaille sauce Riesling, Spaëtzlés maison.	14€ Non précisé si T.T.C

Boulangerie :	Dessert 1 :	Dessert 2 :	Pain :	Croissant :	Brédalas/Gâteaux
Boulangerie-Pâtisserie Jeckert	Duo Framboise passion : 5,00€ La part	Trois chocolats : 5,00€ La part	50 Pains tr : 82,29€ TTC	25 Croissants : 31,39€ TTC	300 paquets de petits gâteaux : 750,11€ TTC
Boulangerie Cézamie	Brie au kirsch : 4€ TTC	Eclair vanille : 4€ TTC	50 Pains Blés 600g : 3,13€ HT soit 156.50€ HT	25 Croissants : 1,18€ HT Soit 29.5€ HT	Brédalas 80g : 3,79€ HT soit 1137 € HT

Les boulangeries Schwartz et Fuchs n'ont pas souhaité répondre à l'offre.

Des paniers garnis pour les personnes âgées malades seront attribués, il s'agit des reliquats des paniers garnis de l'année dernière qui avait été confectionnés conjointement par Casa Gina et les caves de la Fecht à hauteur de 10€ chacun. En effet, les produits sont valables jusqu'en 2024 et nous disposons actuellement de 15 paniers garnis. Les éventuels restants seront apportés lors des visite de la municipalité lors des grands anniversaires à la place des arrangements floraux.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,

-approuve à l'unanimité des votes, les prestataires suivants :

Restauration : choix du menu 2 proposé par le restaurant « le bon coin »

Pâtisserie : choix du brie au Kirsch et les croissants proposés par la boulangerie Cézamie

Boulangerie : choix du pains et brédalas proposés la boulangerie Jeckert

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

-autorise monsieur le président ou son représentant, à engager les dépenses nécessaires pour les évènements organisés par le CCAS à l'occasion de la fête des aînés

La séance est levée à 19h15

Geneviève SCHOFF
Adjointe au Maire
Vice-Président du C.C.A.S.




VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
7031	Concessions dans les cimetières		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	52 500,00	18 500,00	
7474	Communes	48 000,00	14 000,00	
7476	Groupements de coll. et coll. à statut particulier	4 500,00	4 500,00	
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	1 000,00	1 000,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		53 500,00	19 500,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		53 500,00	19 500,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		53 500,00	19 500,00	

+

RESTES A REALISER 2022	0,00
------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 500,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	32 700,00	12 500,00	
604	Achats d'études, prestations de services		0,00	
60832	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	
6088	Autres matières et fournitures	2 000,00	500,00	
6132	Locations immobilières		0,00	
6135	Locations mobilières		0,00	
6168	Autres primes d'assurance	600,00	1 000,00	
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00	
6188	Autres frais divers	6 500,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	18 000,00	10 000,00	
6238	Divers	1 000,00	0,00	
6247	Transports collectifs	2 500,00	1 000,00	
6248	Divers		0,00	
6257	Réceptions	100,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	20 800,00	7 000,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	1 000,00	1 000,00	
6561	Secours d'urgence	4 000,00	4 000,00	
6562	Aides	2 000,00	2 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	13 800,00	0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		53 500,00	19 500,00	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses Imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		53 500,00	19 500,00	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		53 500,00	19 500,00	

+

RESTES A REALISER 2022	0,00
------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 500,00
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			0,00	

+

RESTES A REALISER 2022	0,00
------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délégante
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
2188	Autres		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			0,00	

+

RESTES A REALISER 2022	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00